



## Directive 401 (1981)<sup>1</sup>

# Problèmes culturels que posent le développement technologique et la violence dans la société

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant examiné le rapport de sa commission des questions juridiques ([Doc. 4756](#)) et l'avis de sa commission de la culture et de l'éducation ([Doc. 4782](#)), sur les questions posées par la télévision par câble et la retransmission directe par satellite ;
2. Ayant pris acte du rapport intérimaire de la commission de la science et de la technologie sur la 5e Conférence parlementaire et scientifique (Helsinki, juin 1981) ([Doc. 4791](#)) ;
3. Inquiète de constater que les organes politiques dans les Etats membres rencontrent de plus en plus de difficultés pour suivre les développements scientifiques et technologiques réalisés dans les médias et dans d'autres secteurs ;
4. Inquiète également des signes d'anarchie qui se multiplient dans la société démocratique, révélés par la violence dans les médias, la violence associée au sport et le terrorisme,
5. Charge sa commission de la culture et de l'éducation d'étudier les questions connexes suivantes :
  - 5.1. les effets du progrès scientifique et technologique sur l'éducation et les valeurs culturelles ;
  - 5.2. les implications culturelles de la violence dans la société, en se référant aux médias, à la violence associée au sport et au terrorisme ;
  - 5.3. l'éducation comme moyen de combattre la violence et le terrorisme.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 2 octobre 1981 (12e séance) (voir [Doc. 4783](#), proposition de directive présentée par la commission de la culture et de l'éducation). Texte adopté par l'Assemblée le 7 octobre 1981 (17e séance).

